



SMICTOM DU PAYS DE FOUGERES (Siren : 253501084)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte fermé
Syndicat à la carte	non
Commune siège	Javené
Arrondissement	Fougères-Vitré
Département	Ille-et-Vilaine
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	29/03/1974
Date d'effet	29/03/1974

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Nombre de sièges dépend de la population
Nom du président	M. Olivier MOCE

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	allée Eugène Freyssinet
Numéro et libellé dans la voie	ZA de l'Aumallerie
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	35133 JAVENE
Téléphone	02 99 94 50 34
Fax	02 99 99 70 93
Courriel	
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	oui
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	80 221
Densité moyenne	90,17

Périmètres

Nombre total de membres : 6

- Dont 6 groupements membres :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
35	CC Antrain Communauté (243500543)	CC
35	CC Coglais Communauté Marches de Bretagne (243500501)	CC
35	CC du Pays d'Aubigné (243500675)	CC
35	CC du Pays de Saint Aubin du Cormier (243500592)	CC
35	CC Fougères Communauté (243500147)	CC
35	CC Louvigné Communauté (243500535)	CC

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 2

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés <i>Ce syndicat sera chargé : - d'étudier l'organisation de réseaux de collectes des déchets ménagers et assimilés dans les diverses communes adhérentes comprenant, notamment, l'étude des itinéraires et du matériel nécessaire ; - de procéder aux enquêtes administratives exigées ; - de déterminer, s'il y a lieu, le financement des dépenses relatives aux études ; - d'assurer la collecte des déchets ménagers et assimilés, aux lieu et place des communes membres du syndicat ;</i> Par substitution
- Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés <i>Ce syndicat sera chargé : - d'étudier et de déterminer les caractéristiques du mode de traitement le mieux adapté pour chaque catégorie de déchets ménagers et assimilés collectés par le syndicat ;</i> Par substitution

Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2016 - millésimée 2013)